



Litige avec mon garagiste. Erreur de diagnostic

Par **shekaris**, le **05/08/2009** à **01:00**

Bonjour,

S'appuyant aveuglément sur les informations obtenues par le passage de "valise" de diagnostic sur mon véhicule, mon concessionnaire automobile a remplacé une pièce coûteuse (1000euros TTC) associée a une importante main d'oeuvre. En effet cette pièce est difficilement accessible et a nécessité la dépose de la boîte de vitesses.

Or, avec la pièce neuve, la panne est toujours présente et les investigations orientent maintenant vers un simple problème d'alimentation en carburant (canalisation ou filtre bouché).

Le garagiste est il en droit d'exiger le paiement de la pièce (et de la M.O) qu'il a changée sans raison ?

Le garagiste justifie le bien fondé du remplacement par l'état d'usure de la pièce déposée qui ne faisait selon lui aucun doute sur l'origine de la panne et confirmait le diagnostic.

Je vous remercie de vos conseils.